



SE-Unsa Savoie



Monsieur le Maire,

Au-delà du conflit qui vous oppose aux agents de la ville dans le cadre de la réorganisation de leur temps de travail, vous semblez avoir oublié qu'une autre de vos décisions, celle de supprimer des postes d'ATSEM, mobilise plus largement l'ensemble de la communauté éducative, parents d'élèves et enseignants des écoles de Chambéry compris.

Vous avez refusé de recevoir une délégation composée d'ATSEM, parents et enseignant.e.s lors de la journée d'action du 20 mars dernier. Vous avez ignoré – délibérément ? - que ce jour-là, une grande majorité des enseignant.e.s des écoles de la ville étaient en grève, plus des deux tiers des écoles fermées. Ce n'est pas anodin.

Lors des derniers conseils municipaux, vous avez – délibérément ? - choisi de refermer le débat à un « simple » problème entre les salariés de la ville et la municipalité, omettant – délibérément ? - que la suppression annoncée de postes d'ATSEM et la diminution de leur temps de présence en classe allait impacter et concerner le quotidien des professeurs des écoles maternelles, dégradant leurs conditions de travail ainsi que les conditions d'apprentissage et d'encadrement des élèves.

Par le passé, et quelle que soit la majorité en place, dont la vôtre, nous avons toujours été reçus quand nous l'avons demandé. La mairie étant le partenaire n°1, et pour cause, des écoles, cela semble évident. Quel argument est le vôtre pour avoir refusé d'entendre ce que les enseignants chambériens avaient à dire sur le sujet qui nous (pré)occupe cette fois ?

Vous avancez un argument économique pour supprimer ces postes d'Agents Territoriaux Spécialisé.e.s des Écoles Maternelles. Permettez-nous d'en douter. Quelle économie représente la suppression de neuf Équivalent Temps Plein d'agents de catégorie C ? Nous savons que les dotations de l'État aux communes baissent de manière drastique ; vous avez des choix à faire. Nous regrettons que vos choix aillent dans le sens d'un Service Public d'Éducation au rabais. Il ne suffit pas d'accrocher des banderoles devant les écoles pour affirmer que la ville de Chambéry « investit pour améliorer le climat scolaire ».

Vous savez largement communiquer, comme le prouve également votre « lettre ouverte aux parents d'élèves et aux chambériens », mais cela ne fait pas tout.

Dans cette lettre, vous mettez en avant un deuxième argument : « Cette situation sera comparable à celle des autres villes de notre département ». Cela est mensonger. A l'échelle du département, des communes font le choix contraire de maintenir ou mettre en place un.e ATSEM à temps plein dans chaque classe : Drumettaz-Clarafond, Le Bourget du Lac, Bassens, Chamoux, Curienne, Ugine, pour n'en citer que quelques unes.

Le 26 février dernier, avant le début du conseil municipal, vous avez affirmé que la loi exigeait « une ATSEM par école maternelle ». Lapsus ou nouveau mensonge délibéré ? Les textes prévoient exactement que « Toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un.e ATSEM » (art. R\*412-127 du code des Communes). Si ce texte, comme d'autres, est certes soumis à interprétation (il ne précise pas si cet agent doit être à temps plein), pourquoi vouloir sans cesse « harmoniser » en s'inspirant du moins-disant ?



SE-Unsa Savoie



Enfin, et c'est là le cœur du problème, vous expliquez partout que « *A la rentrée prochaine, si le taux d'implication des ATSEM en temps scolaire diminue, le taux d'encadrement en dehors des temps de classe reste inchangé* ». C'est déjà ce que mettait en avant votre adjointe aux affaires scolaires, Mme Jeandet, lors d'une interview au Dauphiné Libéré le 26 mars dernier.

Or, le métier de ces agents spécialisé.e.s est d'assister les enseignant.e.s des écoles. Leur présence est donc indispensable sur le temps de classe ! Ce qui est surprenant, c'est que vous semblez ignorer – délibérément ? - qu'un tout nouveau décret du 1<sup>er</sup> mars 2018 vient de réaffirmer les missions des ATSEM sur le temps de classe. Désormais, outre l'assistance en termes d'accueil et d'hygiène des élèves, ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants, il est ajouté la possibilité de « *participer à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers* ». Ce qui les fait passer d'un rôle de participation à un rôle d'appartenance « *à la communauté éducative* », donnant ainsi aux ATSEM une mission éducative claire et nette.

En outre, les ATSEM ne sont cette fois plus en charge prioritairement des « *très jeunes enfants* », mais bel et bien des « *enfants de classes maternelles ou enfantines* ». Ce changement d'expression peut sembler un détail, mais ne l'est pas, au contraire : cela signifie qu'on ne peut circonscrire la présence d'ATSEM aux seules classes de TPS et PS (voire MS)... ce qui est exactement ce qui se produirait avec la réduction de temps de présence envisagée par vos soins.

Votre décision est donc un non-sens qu'aucun argument ne peut justifier !

Savez-vous ce qu'est réellement, concrètement, le travail d'un.e enseignant.e de maternelle ? D'un.e ATSEM ? Ce que c'est qu'accueillir, encadrer, sécuriser, rassurer, moucher, nettoyer, faire parler, chanter, danser, bouger, socialiser, chausser, habiller, 30 enfants d'une classe maternelle ?! Câliner, raconter, compter, sauter, regrouper, faire écrire, peindre, jardiner, dessiner, se laver les mains, baisser et remonter son pantalon, accompagner aux toilettes, changer, faire goûter, boire, cuisiner, manipuler, sortir, découvrir, accompagner à la bibliothèque, sur le marché, voir un spectacle, etc. L'école maternelle est l'école Première, le cycle des « *apprentissages premiers* ». « *L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. C'est une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.* »

Après les dernières annonces du Président de la République suite aux assises de la maternelle, notons que parmi les éléments qui permettront de conserver une feuille de route ambitieuse pour l'école maternelle, la collaboration avec les ATSEM dans le cadre de la redéfinition de leur métier (*décret du 1<sup>er</sup> mars, relire ci-dessus*) figure en bonne place.



**SE-Unsa Savoie**



C'est pourquoi, au nom des enseignants et des enseignantes des écoles de Chambéry, et du département de la Savoie qui suivent ce combat pour une école maternelle de qualité avec attention, nous vous demandons solennellement de renoncer à votre décision, et de faire le choix ambitieux de conserver une ATSEM à temps plein par classe maternelle dans les dix-huit écoles maternelles de la ville.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre sincère et profond dévouement au Service Public d'Éducation.

Pour le SE-Unsa Savoie  
Ludovic Bérenger

Pour le SNUipp-FSU Savoie  
Sarah Hamoudi-Wilkowsky